

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/10/2023

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST
, M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme
Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude
BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.
Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme
Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric
MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme
Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie
CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Christiane BAR, M. Jean-Louis BROCHIER
procuration à M. Claude BOUTRON, M. Pierre PHILIP procuration à Mme Françoise
BERNERD, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Mélissa FOULQUE
procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-
Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme
Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude
BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
31/08/23	Conservatoire à Rayonnement Départemental : Demande de subvention auprès de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)	SEAM	1680 €
03/07/23	Rénovation de la chapelle des Jausauds	Département	12 240,37 € HT
28/06/23	Demande de subvention auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du programme Leader "Graines d'innovation, terre de projets" Annule et remplace D2023_05_239	FEADER RÉGION	FEADER : 9 235,04 € RÉGION : 6 156,69 €
09/06/2023	Demande subvention Maison gouvernante de Manteyer. Modifie et remplace décision n° D2021-12-552 du 28 décembre 2021	Etat Département Carsat Sud-Est	Etat : 225 000 € Département : 225 000 € Carsat Sud-Est : 100 000 €
07/06/2023	Demande de subvention : partenariat d'éducation artistique et culturelle 2023-2025 (annule et remplace la décision n° D2022_11_442 du 17 novembre 2022)	Etat Département	Etat : 12 500 € Département : 2 500 €
05/06/2023	Subvention pour rénovation de l'éclairage public : Passage aux LED	Département	64 486,96 €

Tarifs :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Décision du 31/08/2023 : Vente de livres et de mobiliers déclassés année 2023 (annule et remplace la décision N° D2023_01_50 en date du 23 janvier 2023) :

- Cette vente se déroulera 4 journées par an au maximum sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque et après la mise en œuvre d'une campagne de communication.
- La vente se déroulera au tarif suivant :
 - 0,50 euro pour les cinq revues
 - 1 euro pour tous les livres jeunesse à l'exclusion des BD , livres (romans, guides touristiques, documentaires, dictionnaires, de tous les formats)
 - 2 euros pour les bandes dessinées.
 - 5 euros pour les bandes dessinées du fond patrimonial (de collection).

Décision du 31/08/2023 : Conservatoire à Rayonnement Départemental : Changement des dénominations de la grille de tarification sociale

**DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE
TARIFS à partir du 01 septembre 2023**

TARIFS HORS GAP	
Elèves mineurs et étudiants	
Description de l'activité	Tarifs
Eveil musical et parcours découverte	110 €
Eveil et Initiation chorégraphique	110 €
PARCOURS ÉTUDES (Diplômant) : <u>Musique</u> pour les scolaires à partir du CE1 : Cours hebdomadaires : Dominante (instrument/chant) + pratiques collectives + formation musicale (du 1 ^{er} au 3 ^{ème} cycle)	420 €
<u>Danse</u> pour les scolaires à partir du CE2, Cours hebdomadaires : danse classique + danse contemporaine + formation musicale danseur + atelier chorégraphique à partir du 2 ^{ème} cycle 3 ^{ème} année.	
Discipline supplémentaire (2ème dominante)	210 €

TARIFS HORS GAP	
Elèves mineurs et étudiants	
Description de l'activité	Tarifs
<p>PARCOURS SPÉCIFIQUES :</p> <p><u>Musique</u> Parcours personnalisé (élève mineur ayant validé sa fin de 1^{er} cycle) : Dominante (instrument/chant) + pratiques collectives</p> <p><u>Danse</u> Parcours personnalisé (élève mineur à partir du 2^{ème} cycle 3^{ème} année) : 1 cours de danse classique + 1 cours de danse contemporaine + atelier chorégraphique</p>	420 €
Pratiques collectives + 15 minutes hebdomadaire de soutien instrumental ou vocal	240 €
Pratiques collectives + Culture musicale (Formation musicale et / ou histoire de la musique)	150 €
Pratiques collectives non dirigées seules (musique de chambre, ateliers gruppetto, ateliers jazz, Passionnément baroque)	75 €
Pratiques collectives dirigées seules (orchestres, chœurs du conservatoire, ensemble de guitare)	75 €
Culture musicale seule (Formation musicale et / ou histoire de la musique)	75 €
Atelier chorégraphique seul	75 €

TARIFS GAPENÇAIS			
Elèves mineurs et étudiants			
Description de l'activité	Tarif mini	Tarif maxi	Formule
Eveil musical et parcours découverte	35 €	110 €	tarif mini + (QF x 0,025)
Eveil et Initiation chorégraphique			
PARCOURS ÉTUDES (Diplômant) :	140 €	410 €	tarif mini + (QF x 0,04) si QF < 600
<u>Musique</u> pour les scolaires à partir du CE1 : Cours hebdomadaires : Dominante (instrument/chant) + pratiques collectives + formation musicale (du 1 ^{er} au 3 ^{ème} cycle)			tarif mini + (QF x 0,05) si 600 < QF < 800
			tarif mini + (QF x 0,06) si 800 < QF < 1 000
<u>Danse</u> pour les scolaires à partir du CE2, Cours hebdomadaires : danse classique + danse contemporaine + formation musicale danseur + atelier chorégraphique à partir du 2 ^{ème} cycle 3 ^{ème} année.			tarif mini + (QF x 0,075) si 1 000 < QF < 1 200
			tarif mini + (QF x 0,09) si 1 200 < QF < 1 500
			tarif mini + (QF x 0,095) si 1 500 < QF < 1 800
			tarif mini + (QF x 0,1) si 1 800 < QF
Discipline supplémentaire (2ème dominante)	60 €	140 €	tarif mini + (QF x 0,04)

TARIFS GAPENÇAIS			
Elèves mineurs et étudiants			
Description de l'activité	Tarif mini	Tarif maxi	Formule
PARCOURS SPÉCIFIQUES : <u>Musique</u> Parcours personnalisé (élève mineur ayant validé sa fin de 1 ^{er} cycle) : Dominante (instrument/chant) + pratiques collectives <u>Danse</u> Parcours personnalisé (élève mineur à partir du 2 ^{ème} cycle 3 ^{ème} année) : 1 cours de danse classique + 1 cours de danse contemporaine + atelier chorégraphique	140 €	410 €	tarif mini + (QF x 0,04) si QF < 600
			tarif mini + (QF x 0,05) si 600 < QF < 800
			tarif mini + (QF x 0,06) si 800 < QF < 1 000
			tarif mini + (QF x 0,075) si 1 000 < QF < 1 200
			tarif mini + (QF x 0,09) si 1 200 < QF < 1 500
			tarif mini + (QF x 0,095) si 1 500 < QF < 1 800
			tarif mini + (QF x 0,1) si 1 800 < QF
Pratiques collectives + 15 minutes hebdomadaire de soutien instrumental ou vocal	110 €	190 €	tarif mini + (QF x 0,04)
Pratiques collectives + Culture musicale (Formation musicale et / ou histoire de la musique)			
Pratiques collectives non dirigées seules (musique de chambre, ateliers grupetto, ateliers jazz, Passionnément baroque)	70 €	150 €	tarif mini + (QF x 0,04)
Pratiques collectives dirigées seules (orchestres, chœurs du conservatoire, ensemble de guitare)	25 €	75 €	tarif mini + (QF x 0,025)
Culture musicale seule (Formation musicale et / ou histoire de la musique)			
Atelier chorégraphique seul			

DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE
TARIFS à partir du 01 septembre 2023

TARIFS GAPENÇAIS			
Elèves Adultes			
Description de l'activité	Tarif mini	Tarif maxi	Formule
PARCOURS SPÉCIFIQUES : <u>Musique</u> Parcours adultes : Dominante + pratiques collectives + formation musicale adulte	210 €	500 €	tarif mini + (QF x 0,04) si QF < 600
			tarif mini + (QF x 0,05) si 600 < QF < 800
			tarif mini + (QF x 0,06) si 800 < QF < 1 000
			tarif mini + (QF x 0,075) si 1 000 < QF < 1 200
			tarif mini + (QF x 0,09) si 1 200 < QF < 1 500
			tarif mini + (QF x 0,095) si 1 500 < QF < 1 800
			tarif mini + (QF x 0,1) si 1 800 < QF
Discipline supplémentaire (2ème dominante)	90 €	200 €	tarif mini + (QF x 0,04)
Pratiques collectives + soutien instrumental (15 minutes hebdo)	130 €	220 €	tarif mini + (QF x 0,04)
Pratiques collectives + culture musicale			
Pratiques collectives non dirigées seules (musique de chambre, ateliers grupetto, ateliers jazz, Passionnément baroque)	70 €	150 €	tarif mini + (QF x 0,04)
Pratiques collectives dirigées seules (orchestres, choeurs du conservatoire, ensemble de guitares)	25 €	75 €	tarif mini + (QF x 0,025)
Culture musicale seule			

Décision du 29/06/2023 : Tarifs Sports actualisation condition de gratuité pour les personnes ayant 64 ans contre 65 ans auparavant :

- La gratuité à partir de 64 ans sur les piscines municipales est mise en application à compter du caractère exécutoire de la présente décision ;
- Les tarifs relatifs à la Décision D2023_01_39 restent inchangés à l'exception de cette condition de gratuité qui s'actualise.

Décision du 26/06/2023 : Programmation vacances d'été des Centres Sociaux - Action Sport Citoyenneté Jeunesse les 15 et 16 Juillet 2023 - Tarif du stage de boxe :

Un tarif spécifique de 30 €, correspondant au montant de la participation au

stage de boxe organisé le 16 Juillet 2023 sera appliqué par l'ensemble des régies de recettes fonctionnant dans les centres sociaux.

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
5/7/2023	6/6/23	GMF	Poteau endommagé rue C Aurouzes	260.94€
5/7/2023	10/6/23	ABEILLE IARD	Lampadaire rte de Villarobert	2434.91€
4/8/2023	7/5/23	ALLIANZ	Panneau+ horodateur bd liberation	8879.49€
4/8/2023	23.6.23	STEF	Potelet square F Euzières	506.78€

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

<i>Vente et Renouvellement de Concessions</i>			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
15 juin 2023	Renouvellement famille BRUNET	30 ans	1 200,00 €
20 juin 2023	Acquisition famille MANHES	50 ans	2500.00 €
22 juin 2023	Renouvellement famille SACCHETTI	30 ans	2400.00 €
22 juin 2023	Renouvellement famille CHEBANCE	30 ans	1200.00 €
07 juillet 2023	Acquisition famille ROUQUIER	30 ans	1200.00€
21 juillet 2023	Renouvellement famille MANCARI	30 ans	1200.00 €
31 juillet 2023	Acquisition famille EHRET	30 ans	1200.00 €
01 août 2023	Renouvellement famille MENDES	30 ans	1200.00 €
11 août 2023	Acquisition famille MEHIRA	30 ans	1200.00 €
14 août 2023	Acquisition famille MESAS	30 ans	1200.00 €
17 août 2023	Renouvellement famille TOULEMONDE	50 ans	5000.00 €
23 août 2023	Renouvellement famille GEMIN	30 ans	1200.00 €
25 août 2023	Acquisition famille CHARDON	30 ans	1200.00 €
28 août 2023	Renouvellement famille PRECOME	15 ans	151.60 €
06 septembre 2023	Acquisition famille DJEBLI	30 ans	1200.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Vente et Renouvellement de Concessions			
11 septembre 2023	Renouvellement famille DEPEYRE	30 ans	2400.00 €
12 septembre 2023	Acquisition famille MATHIEU	30 ans	1200.00 €
14 septembre 2023	Renouvellement famille FERAUD	30 ans	1200.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
14 juin 2023	Acquisition famille ANSIAUX	15 ans	510.00 €
10 juillet 2023	Renouvellement famille MICHEL	15 ans	503.10 €
24 juillet 2023	Acquisition famille PERROUDI	15 ans	510.00 €
25 juillet 2023	Acquisition famille MOUTON	15 ans	510.00 €
26 juillet 2023	Acquisition famille AMAR	15 ans	510.00 €
07 août 2023	Acquisition famille AMAR	15 ans	510.00 €
10 août 2023	Acquisition famille POIROT	15 ans	510.00 €
06 septembre 2023	Renouvellement famille MARFOURE	15 ans	503.10 €

URBANISME - FONCIER :

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

Décision du 07/09/2023 : Mise à disposition temporaire de la Grange à des artistes et associations aux conditions suivantes :

- Jeannine Marcoux - du 5 au 13 septembre 2023 ;
- Dominique Moreau - du 15 au 17 septembre 2023 ;
- Valérie Hauser - du 29 septembre au 1er octobre 2023 ;
- la mise à disposition sera fera à titre gracieux ;
- l'occupant s'acquittera d'une participation financière calculée au prorata de la surface des locaux occupés au titre de la consommation des fluides (eau, électricité, etc.).

Décision du 07/09/2023 : Mise à disposition temporaire de la salle d'exposition de l'Hôtel de Ville Septembre 2023 à des artistes et associations aux conditions suivantes :

- Fabrice Armand - du 7 au 13 septembre 2023 ;
- L'association "Art & Co" - du 14 au 20 septembre 2023 ;
- L'association "Les marionnettes des Alpes"- du 21 au 27 septembre 2023 ;
- L'Association des Paralysés de France - du 28 septembre au 4 octobre 2023
- la mise à disposition sera fera à titre gracieux ;
- l'occupant s'acquittera d'une participation financière calculée au prorata de la surface des locaux occupés au titre de la consommation des fluides (eau, électricité, etc.).

Décision du 07/09/2023 : Mise à disposition temporaire de la Chapelle des Pénitents aux chorales pour l'année scolaire 2023-2024 aux associations aux conditions suivantes :

- Chorale des Alpes du Sud le lundi de 12h à 14h et le mardi de 18h30 à 20h
 - CCAS le lundi le lundi de 15h30 à 17h
 - Lo Rescontre Gapian le lundi de 17h à 19h
 - L'Alpe qui Chante le lundi de 20h à 22h
 - Classe CHAM le mardi de 13h à 17h, le jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h30 à 16h30
 - Chorale du Bois de St Jean de 20h à 22h
 - Sing'phonie le mercredi de 16h à 22h
 - La Voix des Noun's le jeudi de 19h à 20h30
 - Polychr'Hom le jeudi de 20h30 à 22h30
-
- La mise à disposition de la Chapelle des Pénitents est effectuée pour la période scolaire 2023 - 2024 (du 1er septembre 2023 au 05 juillet 2024)
 - La location est consentie à titre gracieux.

Décision du 07/09/2023 : Mise à disposition temporaire de la salle du Moulin aux associations pour l'année scolaire 2023-2024 aux associations aux conditions suivantes :

- Académio 05 - lundi de 9h30 à 12h
- ATSCAF Sport - lundi de 12h à 13h30
- Club des Chiffres et des lettres - lundi de 14h à 17h et jeudi de 14h à 17h
- Club de Scrabble - lundi de 17h à 20h et le mardi de 14h à 17h
- Centre Artistique Impulse - mardi de 17h à 22h
- Voix en fête - mercredi de 8h30 à 10h45
- Club Echiquier Haut-Alpin - mercredi de 14h à 18h
- Atelier d'expression lyrique (ADEL) - mercredi de 18h à 22h et le dimanche de 17h à 22h
- Gap Gym Santé - jeudi de 10h à 12h
- Association gapençaise de Yoga - jeudi de 12h à 13h30
- RécréAson - vendredi de 8h30 à 12h, 14h à 17h et de 18h30 à 22h, samedi de 9h30 à 22h et le dimanche de 9h30 à 17h
- Magie Danse - vendredi de 17h à 18h30
- La mise à disposition de la Chapelle des Pénitents est effectuée pour la période scolaire 2023 - 2024 (du 1er septembre 2023 au 05 juillet 2024)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- La location est consentie à titre gracieux.

Décision du 03/08/2023 : Conclusion d'une convention de Mise À Disposition par la Commune de GAP au profit de la SAFER aux fins d'aménagement parcellaire ou mise en valeur agricole des terrains cadastrés Section AD Numéros 58 et 64 et Section AE Numéros 2, 4, 5, 7, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 :

- durée de 6 années ;
- Une redevance annuelle de 460,00 euros sera acquittée par la SAFER.

Décision du 27/06/2023 : Occupation d'une place de stationnement au garage de la Gare par Mme BARETY Danielle :

- place de stationnement N°2 au Garage de l'école de la Gare , sis à GAP, 7, rue de Bonne ;
- pour une durée d'un an, à compter du 3 juillet 2023 jusqu'au 2 juillet 2024 ;
- loyer mensuel est fixé à 44, 00 €. C

Décision du 14/06/2023 : Prise à bail civil - Local Rue Pérolière :

- Il est décidé de se porter preneur à bail civil, d'un local d'une superficie d'environ 30 m² sis à GAP (05000) 23, Rue Pérolière, dans un immeuble cadastré Section CO Numéro 83 appartenant à Monsieur DI FURIA Lonardo, pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2023 pour se terminer le 31/08/2023.
- Le bail civil sera conclu moyennant le versement d'un loyer mensuel de cinq cent euros (500,00 eur) hors eau et électricité.

Décision du 14/06/2023 : Prise à bail civil - Local Rue de l'Imprimerie

- Il est décidé de se porter preneur à bail civil, d'un local d'une superficie d'environ 45 m² sis à GAP (05000) 27, Rue de l'Imprimerie, dans un immeuble cadastré Section CO Numéro 303 appartenant à Monsieur et Madame CEAS Daniel pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2023 pour se terminer le 31/08/2023.
- Le bail civil sera conclu moyennant le versement d'un loyer mensuel de cinq cent vingt euros (520,00 eur) hors eau et électricité.

Décision du 14/06/2023 : Prise à bail civil - Local Rue Jean Eymar

- Il est décidé de se porter preneur à bail civil, d'un local d'une superficie d'environ 50 m² sis à GAP (05000) 66, Rue Jean Eymar, dans un immeuble cadastré Section CO Numéro 10 appartenant à Monsieur DUSSEGE Georges pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2023 pour se terminer le 31/08/2023.
- Le bail civil sera conclu moyennant le versement d'un loyer mensuel de cinq cent trente euros (530,00 eur) hors eau et électricité.

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
La consultation lancée concerne un accord-cadre à bon de commande multi-attributaires en cascade de diagnostics amiante avant travaux préalable à la réhabilitation d'établissements de la ville de Gap. La consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin.			1 SEPTEMBRE 2023
La consultation pour l'entretien, maintenance et affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus) est déclarée infructueuse en raison d'offre inacceptable. (en raison du dépassement des crédits alloués à l'opération) Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises modifié.			1 SEPTEMBRE 2023
La consultation lancée en procédure adaptée pour les travaux de sécurisation et d'aménagement du viaduc du Buzon est déclarée infructueuse pour offre inacceptable, car elle excède les crédits budgétaires alloués au marché sur estimation du maître d'œuvre			18 AOÛT 2023
marché sans publicité ni mise en concurrence pour les travaux de démontage et l'enlèvement de l'autel situé dans la chapelle du Campus des 3 fontaines	Société Glenat Rénovation (38160 Romans)	Conclu pour un montant de 13 250 € HT	14 AOÛT 2023
Marché pour des études de trafic routier à Bayard en vue de la construction d'un futur giratoire	Société Transmobilités (13015 Marseille)	Conclu pour un montant de 8 688 € HT pour la tranche ferme et 2 448 € HT pour la tranche conditionnelle pour un délai de 6 mois pour la tranche ferme et de 12 mois pour la tranche conditionnelle	3 AOÛT 2023
Marché pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité pour le raccordement électrique situé Le Moulin du Pré à Gap.	Société ENEDIS sise Groupe recettes TPR2 et vente diverses (84000 AVIGNON cedex)	Conclu pour un montant de 17 462,42 € H.T. pour une durée de 24 semaines	3 AOÛT 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la vitre du puits de la rue Jean Eymar	Miroiterie au comptoir du verre (05000 Gap)	Conclu pour un montant global de 6 855,33 € HT et pour une durée de 6 mois	2 AOÛT 2023
MAPA de désamiantage, déplombage et démolition d'ouvrages communaux	Société EYNAUD (05000 GAP).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 182 664,20 € HT décomposé comme suit : - Tranche ferme : 57 945 € - TO 1 :	28 JUILLET 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		66 559 (+ option démolition : 30 500€) - TO 2 : 22 935,20€ (+ option démolition : 4 725€) La durée globale maximum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 2 ans.	
La consultation lancée pour les Travaux dans les Bâtiments pour le compte du groupement de commande du Gapençais, lot 10 Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une modification du besoin. Le dossier de consultation sera modifié et donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence.			28 JUILLET 2023
Marché pour la mise en place et la maintenance d'un nouveau logiciel pour la police municipale.	Société YPOK (75001 PARIS)	Le montant est fixé à 13 230 HT pour la mise en place, et 2 752 € HT de maintenance annuelle, hors révision de prix et ajout de licences.	21 JUILLET 2023
Marché pour la fourniture et la pose d'un colombarium 15 familles avec 4 urnes au Cimetière Saint-Roch	Société GRANIMOND (57500 Saint-Avold)	Conclu pour un montant de 8 031,60 € HT pour un délai de 3 mois à réception de la commande	13 JUILLET 2023
Marché à procédure adaptée pour le dévoiement du réseau électrique alimentant la borne de rechargement rapide des véhicules électriques sur l'emprise des travaux du Parking Desmichels à Gap	société ENEDIS (84046 AVIGNON cedex 9)	Conclu pour un montant de 4 753,80 € H.T.pour une durée de 18 mois à compter du 12/07/2023	13 JUILLET 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture et gestion des abonnements aux périodiques pour la Médiathèque de la Ville de Gap. Abonnements aux revues et magazines et	Société A2 Presse	<ul style="list-style-type: none"> • Seuil Mini : 6 350 € HT pour une année • Seuil Maxi : 15 000 € HT pour une année Conclu à compter du 01 juin 2023 au 31 mai 2024. Reconduit 2 fois une année sans pouvoir excéder la date du 31	11 JUILLET 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
d'information générale "hebdomadaire, bimensuel, mensuel, bimestriel, trimestriel, semestriel, annuel".		mai 2026. Durée totale est fixée à 36 mois.	
La consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un réservoir de stockage d'eau potable de 300m3 est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une modification du besoin, motivée par la nécessité de réaliser un réservoir d'eau de 800m3.			10 JUILLET 2023
Consultation pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Les montant des offres reçues sont supérieures au budget prévisionnel allouée à l'opération. Une nouvelle consultation sera lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises modifié.			7 JUILLET 2023
La consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire de Beauregard pour le lot 1 « Dépollution amiante » et le lot 2 « Menuiseries extérieures » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Il est apparu que le budget alloué pour l'opération était insuffisant par rapport à l'ampleur des travaux prévus ; il a été décidé de réduire les travaux pour se consacrer à la rénovation énergétique uniquement afin de respecter l'enveloppe allouée ; il s'agit d'une modification substantielle des cahiers des charges techniques particulières			7 JUILLET 2023
La consultation pour la réhabilitation du groupe scolaire de La Gare pour le lot « Dépollution amiante » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Il est apparu que le budget alloué pour l'opération était insuffisant par rapport à l'ampleur des travaux prévus ; - il a été décidé de réduire les travaux pour se consacrer à la rénovation énergétique uniquement afin de respecter l'enveloppe allouée ; il s'agit d'une modification substantielle des cahiers des charges techniques particulières			7 JUILLET 2023
La consultation pour la réhabilitation de l'école Anselme Gras lot « désamiantage » est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Il est apparu que le budget alloué pour l'opération était insuffisant par rapport à l'ampleur des travaux prévus ; il a été décidé de réduire les travaux pour se consacrer à la rénovation énergétique uniquement afin de respecter l'enveloppe allouée ; il s'agit d'une modification substantielle des cahiers des charges techniques particulières			7 JUILLET 2023
MAPA pour l'achat et la mise en place d'un city junior	Société HUSSON INTERNATIONAL (68650 LAPOUTROIE)	Conclu pour un montant de 31 000 € HT. durée globale 3 mois.	3 JUILLET 2023
La consultation pour pour l'Entretien, maintenance et affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus) est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. A l'ouverture des plis, seules deux offres ont été reçues pour les lots 1 et 8 ; les autres lots n'ont pas fait l'objet d'offre; l'allotissement proposé dans la			3 JUILLET 2023

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
consultation a pu conduire à un manque d'attractivité pour les entreprises ; les motifs ci-dessus évoqués justifient de la préservation de l'intérêt général.			
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour des formations sur Noyau ASTRE RH et sur BO perfectionnement.	Société INETUM (93400 SAINT-OUEN)	Conclu selon un montant forfaitaire de 9 940 € HT décomposé comme suit : formation Noyau ASTRE RH : 8 520 € formation BO Perfectionnement : 1 420 € durée est de 12 mois fermes	28 JUIN 2023
MAPA pour la Brigade équestre pour les périodes estivales 2023,2024,2025	Société EARL Les écuries de la Luye (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire annuel de 7 240,25 € HT Durée du 14 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus, reconductible annuellement jusqu'à deux fois aux mêmes périodes.	28 JUIN 2023
La consultation portant sur l'Assurance Construction (DO - solution de base / TRC - prestation supplémentaire éventuelle) pour l'opération de construction d'un abattoir multi espèces est déclarée infructueuse en raison d'absence d'offre.			22 JUIN 2023
avenant n°1 au marché n°2022220090 de maintenance des installations de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments - Lot n°1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid	titulaire : société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SERVICES MEDITERRANEE (13127 Vitrolles)	Lire : « (...) $P1 = Po \times [(0,20 + 0,80 (I/Io))]$ Où : - I et IO étant respectivement la dernière valeur connue de l'indice <u>BT01</u> et la valeur du même indice au mois de janvier 2022 (Mo) - PO étant le prix unitaire initiale - P1 étant le prix mis à jour Le coefficient résultant du calcul de la formule d'actualisation est arrondi au millième supérieur. L'index I de la formule de révision est l'index de référence : Indice BT01 - Index Bâtiment base 2010 -	20 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		indices référence « Le Moniteur»	
MAPA pour la Construction d'ombrières photovoltaïques, lot n° 1- réalisation des fondations et la fourniture et pose de structures	SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE).	conclu pour un montant global et forfaitaire 557 897 € HT, avec options. les dates de chantier sont prévues comme suit : Début du chantier : Semaine 36 - Fin du chantier : Semaine 41. La durée contractuelle du chantier est de 6 semaines.	19 JUIN 2023
MAPA pour la Construction d'ombrières photovoltaïques, lot n°2 relatif à la fourniture et pose des modules, des onduleurs, du système d'intégration, réalisation des tranchées, génie Électrique	SOCIETE ANDRE TP et son Groupement (05000 LA ROCHETTE).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 495 208 € HT. Le délai d'exécution est prévu comme suit : - Début du chantier : Semaine 35 - Fin du chantier : Semaine 42. La durée contractuelle du chantier est de 8 semaines.	19 JUIN 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mission d'ingénierie géotechnique de type selon la norme NFP 94 500. (mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, mission d'ingénierie géotechnique G4 suivi-G5 sans sinistre (Diagnostic), dans le cadre de la construction du parking et de l'Esplanade DESMICHELIS sur la Commune de Gap).	S.A.S. KAENA (38660 Saint-Vincent-de-Mercuze)	Conclu pour un montant total de 6 500 € H.T. à compter du 13/06/2023 suivant étude géotechnique du Groupement pour une durée de 18 mois.	15 JUIN 2023
MAPA pour la création de deux courts de tennis municipaux	Société LAQUET TENNIS (26210 LAPEROUSE MORNAY).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 204 134,80 € HT. Durée de 3 mois	15 JUIN 2023
Marché pour la fabrication et la pose d'une barrière de 9 ml pour le pont route de la Garde sur le torrent	Société LM Automatismes (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 7 334 € HT Délai de 3 mois	14 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
de Malcombe			
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la migration et la maintenance du logiciel Marco en version SaaS,	Société Agysoft (34790 GRABELS)	Conclu pour un montant décomposé comme suit: • migration vers la version SaaS du logiciel Marco : 950 € HT la première année uniquement, • forfait annuel de maintenance : 5 820 € HT dès la première année. Pour la première année, le montant global forfaitaire sera donc de 6 770 € HT	13 JUIN 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la migration en version 19c et la sécurisation du logiciel ORACLE	Société INETUM (93400 SAINT-OUEN)	Conclu pour une durée d'un an, et selon un montant global de 17 514,12 € HT.	12 JUIN 2023
marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour l'hébergement du logiciel de gestion de la file d'attente du Guichet Unique	Société Q-MATIC AB (SUÈDE).	forfait annuel de l'hébergement est fixé à 1 750,50 € HT, soit 7 002 € HT au total entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022. soit une durée de 4 ans.	12 JUIN 2023
marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de pièces pour l'aspiratrice de marque Schmidt modèle Swingo selon devis N° 23060362 du 06/06/2023	Société EUROPE SERVICE (15 000 AURILLAC)	Conclu pour un montant de 4 260,45 € H. T. pour une durée de livraison de 8 jours.	8 JUIN 2023
MAPA pour des travaux d'aménagement de sanitaires dans les vestiaires accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites.	Monsieur EYMERY Anthony - Auto entrepreneur (05130 TALLARD)	Conclu pour un montant de 4 260,45 € H. T pour une durée de 4 mois	8 JUIN 2023
Annule et remplace la décision D2023_03_145 du 30/03/2023 Marché pour le renouvellement et	centrale d'achat RESAH (75011 PARIS)	Le montant est fixé à 173 198,58 € HT, répartis comme suit : • 165 307,83 € HT pour	6 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
l'extension de l'architecture système 2023 - acquisition de serveurs		l'extension de la capacité de la baie de stockage Netapp en production, l'achat d'une baie de stockage pour le PRA, l'ajout d'un serveur de sauvegarde et sa bibliothèque de bandes LTO 9, le remplacement de 2 serveurs de virtualisation (ESXi) en production. • 7 890,75 € HT pour la prestation d'accompagnement. pour une durée de 1 an.	
Annule et le remplace la décision n°D2023_05_237 du 09 mai 2023 Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'une pompe à eau une erreur d'article dans la décision	Société SEMAT (17028 LA ROCHELLE)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 3 168,89 € HT. durée de 1 mois	5 JUIN 2023
marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation latérale du côté droit du fourgon Renault trafic immatriculé 1910-KV-05	carrosserie PANOSSIAN SERGE (05000 GAP)	Conclu selon un montant global et forfaitaire de 4 692,86 € HT. pour une durée de 1 mois.	5 JUIN 2023

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offres ouvert Accord-cadre multi-attributaires, à marchés subséquents pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique pour un ensemble de points de livraison pour le groupement de commande ville de gap, le CCAS et la CGATD.	les titulaires : n°1 ENGIE (76230 COURBEVOIE) n°2 EDSB L'AGENCE (05100 BRIANCON)	le volume maximum est fixé à : 73 000 MWh. pour une durée de 18 mois avec effet le 01/07/2024 et se terminera le 31/12/2025.	07 AOUT 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
		Reconstituable une fois pour 30 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.	
Appels d'offres ouvert Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour un ensemble de points de comptage et d'estimation pour le groupement de commande ville de gap, le CCAS et la CGATD.	Les titulaires : n°1 ENGIE (76230 COURBEVOIE) n°2 TOTAL ENERGIE (75015 PARIS) n°3 EDF SA (92800 PUTEAUX)	le volume maximum est fixé à : 84 278 MWh. durée 48 mois	07 AOUT 2023

AFFAIRES JURIDIQUES


Frais et honoraires d'avocats, huissiers, notaire :

Date	Objet	Prestataire	Montant
19/07/2023	Référé Préventif Bouygues Immobilier Permis de construire du 4 mai 2022 - Propriété de la voirie	ALPAVOCAT	480 € TTC

Le Conseil prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire

 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

 Claude BOUTRON

Transmis en Préfecture le : - 4 OCT 2023
 Affiché ou publié le : - 4 OCT 2023